

Informations de base	
2021/2080(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Parvenir à l'indépendance économique des femmes par l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant	
Subject	
3.45.06 Entrepreneuriat, professions libérales 4.10.09 Condition et droits de la femme 4.15.08 Travail, emploi et salaire: égalité homme femme et entre les personnes	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	WEISS-EHLER Pernille (EPP)	19/04/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive BIEDROŃ Robert (S&D) SOLÍS PÉREZ Susana (Renew) PETER-HANSEN Kira Marie (Greens/EFA) STEGRUD Jessica (ECR) MODIG Silvia (The Left)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Service juridique	DALLI Helena	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
08/07/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2022	Vote en commission		
07/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0096/2022	Résumé
02/05/2022	Débat en plénière		
03/05/2022	Décision du Parlement	T9-0139/2022	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2080(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	FEMM/9/06099

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE699.289	10/11/2021	
Amendements déposés en commission		PE702.913	07/12/2021	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0096/2022	07/04/2022	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0139/2022	03/05/2022	Résumé

Parvenir à l'indépendance économique des femmes par l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant

2021/2080(INI) - 07/04/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a adopté un rapport d'initiative de Pernille WEISS (PPE, DK) sur la réalisation de l'indépendance économique des femmes par l'entrepreneuriat et le travail indépendant.

L'esprit d'entreprise et le travail indépendant jouent un rôle important dans la création d'emplois, l'innovation et la croissance pour renforcer la compétitivité de l'UE. Malheureusement, les femmes restent largement sous-représentées parmi les entrepreneurs. Elles représentent 52% de la population européenne totale, mais seulement **34,4% des travailleurs indépendants de l'UE et 30% des créateurs d'entreprise**. En outre, moins de 8% des PDG de grandes entreprises sont des femmes.

L'indépendance et l'autonomisation économiques des femmes sont essentielles à la réalisation des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Elles comprennent la capacité de participer de manière égale aux marchés du travail, l'accès aux ressources productives et leur contrôle, ainsi qu'une participation significative à la prise de décision économique à tous les niveaux. Les femmes entrepreneurs et les femmes indépendantes sont une source sous-exploitée de croissance économique durable, de création d'emplois et de potentiel d'innovation.

Promouvoir l'esprit d'entreprise

Le rapport souligne que l'esprit d'entreprise des femmes contribue à accroître l'indépendance économique des femmes et leur autonomisation, ce qui est une condition préalable essentielle pour parvenir à des sociétés égalitaires entre les sexes et devrait être encouragé et promu dans toute l'UE. À cet égard, la Commission est invitée à :

- intensifier ses efforts pour augmenter le taux d'emploi des femmes en Europe et faciliter leur accès au marché du travail, notamment en offrant **davantage d'incitations** pour promouvoir l'esprit d'entreprise des femmes;
- **renforcer les réseaux** axés sur l'esprit d'entreprise des femmes au niveau européen afin de stimuler l'innovation et la coopération entre les réseaux nationaux, européens et internationaux;
- mettre en avant les femmes entrepreneurs et investisseurs de premier plan **en tant que modèles** en lançant une campagne européenne de sensibilisation au potentiel de l'esprit d'entreprise, ciblant principalement les femmes.

Tout en saluant les programmes publics et privés de promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes dans les États membres, qui comprennent des aspects de mise en réseau, de mentorat, de formation, de coaching et de services de conseil, ainsi que des conseils professionnels sur les questions juridiques et fiscales, les députés ont appelé la Commission et les États membres à **partager les meilleures pratiques** pour renforcer et accroître la part des femmes entrepreneurs et indépendantes au sein de l'UE.

Le rapport appelle à une plus grande promotion et sensibilisation des femmes **aux matières scientifiques, technologiques, techniques et mathématiques (STEM), à l'éducation numérique et à la culture financière** afin de combattre les stéréotypes dominants dans l'éducation, la formation, les programmes scolaires et l'orientation professionnelle.

Les députés ont regretté le fait que les femmes soient sous-représentées dans les postes de direction et ont souligné la nécessité de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de décision dans les entreprises et la gestion. Ils ont appelé à l'élaboration d'une stratégie avec les États membres pour **assurer la représentation significative de toutes les femmes de divers horizons dans les rôles de décision** assortie de mesures et de politiques spécifiques pour promouvoir leur autonomisation économique.

Accès aux capitaux

Constatant que les femmes entrepreneurs sont plus susceptibles d'utiliser des sources non conventionnelles de financement, telles que le prêt participatif et les plateformes de financement, le rapport invite les États membres et la Commission à sensibiliser et à **faciliter l'accès au financement pour les femmes entrepreneurs et indépendantes**, y compris les formes alternatives de financement. Les députés soulignent le rôle important des microcrédits dans l'amélioration de l'inclusion financière des femmes en surmontant les barrières commerciales et sociales sur les marchés financiers.

Les États membres et les autorités régionales et locales sont encouragés à **utiliser les Fonds structurels européens** actuels pour cibler et promouvoir les femmes entrepreneurs et indépendantes. En outre, la Commission est invitée à mettre en place un **réseau européen d'investisseurs** soucieux de l'égalité des sexes afin d'offrir aux entreprises dirigées par des femmes des connexions, des réseaux et des possibilités de financement pertinents.

Le rapport a également souligné la nécessité de mener des **campagnes de sensibilisation et d'information** sur les possibilités actuelles et futures de financement de l'UE pour les femmes entrepreneurs afin de fournir un soutien adapté aux femmes propriétaires d'entreprises et aux femmes entrepreneurs et d'accroître la visibilité des femmes dirigeantes afin qu'elles puissent fournir des modèles plus forts et briser les stéréotypes actuels. À cet égard, la Commission est invitée à établir un **plan d'action pour l'entrepreneuriat féminin**.

Un meilleur cadre pour les femmes entrepreneurs

Les députés ont souligné la nécessité de **supprimer les obstacles administratifs** à la création d'entreprise afin de rendre le statut d'entrepreneur ou d'indépendant plus attrayant pour les femmes, y compris les femmes migrantes. Ils ont appelé les États membres à envisager de développer des plans administratifs normalisés que les entrepreneurs puissent suivre aux premiers stades de la création d'une entreprise. Des lignes directrices, des formulaires simplifiés, des procédures et des processus sont nécessaires pour aider les entrepreneuses qui exercent une activité indépendante à se frayer un chemin à travers le paysage réglementaire.

Les États membres devraient également envisager des **incitations fiscales renforcées** ou des structures fiscales flexibles afin d'améliorer les conditions cadres pour l'entrepreneuriat et le travail indépendant.

Reconnaissant que l'esprit d'entreprise et le travail indépendant des femmes offrent la flexibilité nécessaire pour atteindre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le rapport a invité la Commission et les États membres à **garantir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée** en améliorant les congés de maternité, de paternité, parentaux et de garde, en proposant des horaires de travail flexibles et des structures de garde d'enfants sur place, et en encourageant le télétravail.

Parvenir à l'indépendance économique des femmes par l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant

2021/2080(INI) - 03/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 542 voix pour, 43 contre et 52 abstentions, une résolution sur la réalisation de l'indépendance économique des femmes par l'entrepreneuriat et le travail indépendant.

Les entrepreneuses et les travailleuses indépendantes représentent une source sous-exploitée de croissance économique durable, de création d'emplois et de potentiel d'innovation. Or, les femmes ne représentent que **34,4% des travailleurs indépendants dans l'Union et 30% de ses jeunes entrepreneurs**. En outre, moins de 8% des PDG de grandes entreprises sont des femmes et 10% seulement des postes de haut niveau dans les sociétés de capital-investissement et de capital-risque dans le monde sont occupés par des femmes.

Programmes d'entrepreneuriat, éducation et renforcement des compétences

La résolution souligne que l'esprit d'entreprise des femmes contribue à accroître l'indépendance économique des femmes et leur autonomisation, ce qui est une condition préalable essentielle pour parvenir à des sociétés égalitaires entre les sexes et devrait être encouragé et promu dans toute l'UE. À cet égard, la Commission est invitée à :

- intensifier ses efforts pour **augmenter le taux d'emploi des femmes** en Europe et faciliter leur accès au marché du travail, notamment en incitant davantage à promouvoir l'entrepreneuriat féminin;

- renforcer les **réseaux** axés sur l'entrepreneuriat des femmes au niveau européen afin de stimuler l'innovation et la coopération entre les réseaux nationaux, européens et internationaux;
- mettre en œuvre des programmes visant à **encourager la créativité dans l'innovation**, à garantir l'entrepreneuriat sur le marché du travail et à veiller à ce que les femmes puissent apporter une valeur ajoutée à la société;
- mettre en avant les femmes entrepreneurs et investisseurs de premier plan en tant que **modèles à suivre** en lançant une campagne européenne de sensibilisation au potentiel de l'esprit d'entreprise, ciblant principalement les femmes.

Les États membres sont pour leur part invités à introduire des réformes favorables aux entreprises dans le but d'encourager l'égalité et l'entrepreneuriat féminin.

Tout en saluant les programmes publics et privés de promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes dans les États membres, qui comprennent des aspects de mise en réseau, de mentorat, de formation, de formation et de services de conseil, ainsi que des conseils professionnels sur les questions juridiques et fiscales, les députés ont appelé la Commission et les États membres à analyser l'incidence des programmes d'entrepreneuriat féminin et à **partager les meilleures pratiques** pour renforcer et accroître la part des femmes entrepreneurs et indépendantes au sein de l'UE.

La résolution appelle à mieux promouvoir le rôle que peuvent jouer les femmes dans les filières scientifiques, technologiques, techniques et mathématiques (STIM), l'éducation numérique et la culture financière afin de combattre les stéréotypes dominants dans l'éducation, la formation, les programmes scolaires et l'orientation professionnelle.

Les députés ont regretté le fait que les femmes soient sous-représentées dans les postes de direction et ont souligné la nécessité de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de décision dans les entreprises et la gestion. Ils ont appelé à l'élaboration d'une **stratégie** avec les États membres pour assurer la représentation significative de toutes les femmes de divers horizons dans les rôles de décision assortie de mesures et de politiques spécifiques pour promouvoir leur autonomisation économique.

Accès aux capitaux

Le Parlement a invité les États membres et la Commission à **faciliter l'accès simplifié au financement** pour les entrepreneuses et les travailleuses indépendantes, notamment aux formes non conventionnelles de financement telles que le prêt participatif. Il a suggéré d'utiliser les Fonds structurels européens existants pour cibler et promouvoir les entrepreneuses et les femmes exerçant une activité indépendante. Il a également souligné le rôle important des **microcrédits** dans l'amélioration de l'inclusion financière des femmes.

La Commission est invitée à mettre en place un **réseau européen d'investisseurs** soucieux de la dimension de l'égalité hommes-femme pouvant offrir aux entreprises dirigées par des femmes des connexions, des réseaux et des possibilités de financement utiles.

Les députés ont également souligné la nécessité de mener des **campagnes de sensibilisation et d'information** sur les possibilités actuelles et futures de financement de l'UE pour les femmes entrepreneurs afin de fournir un soutien adapté aux femmes chefs d'entreprises et aux femmes entrepreneurs et d'accroître la visibilité des femmes dirigeantes afin qu'elles puissent fournir des modèles plus forts et briser les stéréotypes actuels. À cet égard, la Commission est invitée à établir un plan d'action pour l'entrepreneuriat féminin.

Un meilleur cadre pour les femmes entrepreneurs

Les députés ont souligné la nécessité de **supprimer les obstacles administratifs** à la création d'entreprise afin de rendre le statut d'entrepreneur ou d'indépendant plus attrayant pour les femmes, y compris les femmes migrantes. Ils ont appelé les États membres à envisager de développer des **plans administratifs normalisés** que les entrepreneurs puissent suivre aux premiers stades de la création d'une entreprise. Des lignes directrices, des formulaires simplifiés, des procédures et des processus sont nécessaires pour aider les entrepreneuses qui exercent une activité indépendante à se frayer un chemin à travers le paysage réglementaire.

Les États membres devraient également envisager le **renforcement des aides fiscales** ou l'assouplissement des structures fiscales pour améliorer les conditions d'encadrement de l'entrepreneuriat et du travail indépendant.

Reconnaissant que l'esprit d'entreprise et le travail indépendant des femmes offrent la flexibilité nécessaire pour atteindre un **meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée**, la résolution a invité la Commission et les États membres à garantir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée en améliorant les congés de maternité, de paternité, parentaux et de garde, en proposant des horaires de travail flexibles et des structures de garde d'enfants sur place, et en encourageant le télétravail.